Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Statut de l'associé majoritaire/ salarié dans une SARL

Par Visiteur

Bonjour,

Je vais créer mon entreprise. Une SARL. je vais détenir 90 parts de la société et un ami en détiendra 10. Celui-ci sera gérant de la société (il a une formation de comptable).

Je souhaite être salarié de cette société en qualité de secrétaire de Direction. Puis-je l'être, en sachant que je détiens pratiquement la totalité des parts ?

Merci pour votre réponse

Par Visiteur

Chère madame,

Je souhaite être salarié de cette société en qualité de secrétaire de Direction. Puis-je l'être, en sachant que je détiens pratiquement la totalité des parts ?

Oui, tout à fait possible d'autant que vous allez exercer une véritable profession au sein de la société et non pas une sorte d'emploi fictif juste destiné à régulariser le versement d'une rémunération à un associé.

La seule condition est qu'il existe un lien de subordination entre vous et le gérant, c'est à dire que vous devez veiller à bien exercer vos fonctions selon les directives du gérant.

Très cordialement.